



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.2

**Numéro de la demande :** 2014-1277  
**Demande :** Modification de l'étiquette du produit – Calendrier d'application  
**Produit :** Traitement insecticide de semences Lumiderm de DuPont  
**Numéro d'homologation :** 30893  
**Matières actives (m.a.) :** Cyantraniliprole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2538016

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette afin de supprimer les énoncés qui interdisent l'application d'insecticides du groupe 28 après l'utilisation du traitement insecticide de semences Lumiderm de DuPont et d'y ajouter des énoncés sur la gestion de la résistance.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire ne sont requises aux fins de la présente demande.

### Évaluation de la valeur

La modification des énoncés sur l'étiquette interdisant l'application de tout insecticide du groupe 28 après l'utilisation du traitement de semences Lumiderm de DuPont est utile, car il fait en sorte que ce mode d'action puisse être utilisé plus tard durant la saison de croissance. Les renseignements sur la valeur qui ont été présentés, concernant l'activité résiduelle d'un insecticide du groupe 28 appliqué dans le sol ou par le semis de semences ou de plants traités, appuient le maintien d'un intervalle minimal de 60 jours avant toute application foliaire sur la même culture.

### Conclusion

Après examen de la demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a approuvé les modifications visant à supprimer de l'étiquette les énoncés interdisant l'application d'insecticides du groupe 28 après l'utilisation du traitement insecticide de semences Lumiderm de DuPont, ainsi qu'à y ajouter des énoncés sur la gestion de la résistance.

### References

#### PMRA

#### Document

Number	Reference
2413706	2014, Amendment of Group 28 Resistance Management Statements for Products

Containing the Active Ingredients Chlorantraniliprole and Cyantraniliprole,  
DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.